COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal
M. Anthony GIANNASI (PDC), Président
M. Guy ZWAHLEN (PLR), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1er Secrétaire *excusé*
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 2ème Secrétaire *excusée*

Membres du Conseil municipal
M. Pierre AMBROSETTI (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)
Mme Christine BOUVIER (PLR)
M. Philippe CORBAT (PLR)
Mme Janine FUOCHI (PDC)
M. François FREY (PLR)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)
M. Zahi HADDAD (PLR)
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
Mme Esther MESROBIAN (PLR)
M. Marc OBERSON (PDC)
Mme Patricia REYMOND (PLR) *excusée*
Mme Alexandra RYS (PDC)
M. Roland SUTTER (PLR)
M. Alain STRAUMANN (PLR)
Mme Ruth VESTI (PDC)
M. Laurent WISLER (Alternative communale)
M. Stephan ZWETTLER (PLR)

Membres du Conseil administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il annonce les personnes excusées : Mmes DI ROMANO, REYMOND, ainsi que M. LEVY.

Il remercie les membres du public pour leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue à cette séance plénière. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés au carnotzet de la mairie, au rez-de-chaussée, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président cède la parole au Conseil administratif pour la présentation de plusieurs nouveaux collaborateurs.

Présentation de nouveaux collaborateurs

M. THORENS présente l'apprentie employée de commerce qui a commencé sa formation le 21 août 2023.

M. GOEHRING présente trois personnes engagées à 100 % au sein du service de la voirie (profils paysagiste-horticulteur, électricien et polyvalent), ainsi qu'un nouvel agent de la Police municipale engagé à 100 %.

Applaudissements.

AG

Courriel du comité de l'Association « 5G Moratoire pour la Suisse » du 2 juin 2023

M. le Président informe de la réception de ce courriel. Il rappelle que celui-ci a été transmis par mail à tous les membres du Conseil municipal.

Copie du courrier de l'Association des habitant.e.s de la commune de Collonge-Bellerive du 28 juillet 2023 au sujet de la construction d'un habitat groupé 46 % THPE (DD 323 871/1)

M. le Président informe de la réception de ce courrier qui a été mis à disposition des membres du Conseil municipal sur CMNet. Il passe ensuite la parole à Mme LAPAIRE

Mme LAPAIRE indique avoir évoqué ces deux courriers lors de la commission Aménagement de la veille. Par ailleurs, elle informe avoir reçu le Président de l'Association des habitant.e.s de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi que deux de ses membres. Elle relève avec satisfaction l'excellent contact, ainsi que la qualité des échanges et avoir pu ainsi répondre, par les informations données, aux préoccupations variées de certains habitants.

Liste des questions des membres du Conseil municipal

M. le Président rappelle que la liste des questions des membres du Conseil municipal a été mise en ligne sur CMNet. Sauf avis contraire, il indique que les questions considérées comme ayant obtenu une réponse (réponses en vert) seront retirées de la liste de questions suivante ; seules celles en attente de réponse seront reprises. Il demande s'il y a des questions ou remarques et passe la parole à Mme VESTI.

Mme VESTI intervient au sujet de la question relative à la circulation au chemin des Combes (question n°2021.G). Elle rappelle avoir posé cette question en raison du trafic important pendant la semaine et l'enquête publique mentionne uniquement une restriction de circulation le week-end. Elle souhaite donc laisser cette question ouverte.

M. GOEHRING répond qu'il va se renseigner d'ici la prochaine séance.

M. le Président indique que la question 2021.G reste donc ouverte. Il donne ensuite la parole à M. ZWAHLEN.

Effets du Léman Express sur la circulation

M. ZWAHLEN ne retrouve plus sa question dans la liste au sujet de l'effet du trafic sur les routes de la commune, en particulier les routes de Thonon et d'Hermance, depuis l'introduction du Léman Express.

M. GOEHRING répond qu'il a prévu de répondre à cette question lors des communications du Conseil administratif.

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

Par 15 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2023.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

AG

52

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président indique que la commission des Finances élargie au Conseil municipal du 4 septembre dernier a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal qui est à disposition sur CMNet.

Il rappelle que les encadrés relatifs au budget 2024 des commissions ne sont pas votés lors de cette séance puisque le budget doit être analysé puis préavisé dans sa totalité par la commission des Finances. Toutefois, si un membre du Conseil municipal désire remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut en faire la demande lors de cette séance.

- **Bâtiments et logement du 31 août 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 31 août 2023.

M. le Président indique que les décisions relatives au crédit d'engagement pour la réfection de l'escalier extérieur du bâtiment situé à la route de Thonon 152, ainsi qu'au crédit d'étude complémentaire pour les travaux à l'épicentre, préavisées favorablement par la commission, seront votées dans le cadre de délibérations au point n°5 de l'ordre du jour.

Crédits d'étude pour la rénovation et agrandissement des écoles

M. le Président demande à M. FREY de lire le préavis de la commission relatif aux crédits d'étude portant sur la rénovation et l'agrandissement des écoles.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent que deux projets de crédit d'étude portant sur la rénovation et l'agrandissement d'une part de l'école de Collonge et d'autre part de celle Vésenaz soient présentés à la commission Bâtiments et logement, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte que deux projets de crédit d'étude portant sur la rénovation et l'agrandissement d'une part de l'école de Collonge et d'autre part de celle Vésenaz soient présentés à la commission Bâtiments et logement.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Conjointe Scolaire et Sociale du 5 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS relève une erreur figurant au milieu de la page 7 de ce rapport. Il est indiqué une prime de 200 F, alors qu'il s'agit d'une prime de 2'000 F.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Scolaire et Sociale du 5 septembre 2023.

M. le Président rappelle que les commissions avaient quatre hypothèses tarifaires de prix concernant les restaurants scolaires. Il indique que les commissions ont retenu le scénario n°2, c'est donc celui-ci qui est soumise au vote.

AG JL

Restaurants scolaires – proposition n°2

M. le Président demande à Mme FUOCHI de lire les préavis des commissions relatifs à la proposition n°2 concernant le prix du repas des restaurants scolaires pour la rentrée 2024-2025.

Après lecture des préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la proposition n°2 relative au prix du repas pour les restaurants scolaires à la rentrée 2024-2025, à savoir un prix unitaire de 10 F et l'annulation des frais d'inscription se montant à 50 F HT par enfant, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la proposition n°2 relative au prix du repas pour les restaurants scolaires à la rentrée 2024-2025, à savoir un prix unitaire de 10 F et l'annulation des frais d'inscription se montant à 50 F HT par enfant.

Restaurants scolaires – annonce d'absence

M. le Président demande à Mme FUOCHI de lire les préavis des commissions relatifs à l'annonce d'absence au restaurant scolaire.

Après lecture des préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la variante permettant aux parents, dès la rentrée 2024-2025, d'informer de l'absence de leur enfant sans que le repas ne leur soit facturé pour autant qu'ils transmettent cette information au plus tard la veille avant 18h00, et ceci également les jours de congé (dimanche, mercredi, vacances, ...), lèvent la main ».

Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte la variante permettant aux parents, dès la rentrée 2024-2025, d'informer de l'absence de leur enfant sans que le repas ne leur soit facturé pour autant qu'ils transmettent cette information au plus tard la veille avant 18h00, et ceci également les jours de congé (dimanche, mercredi, vacances, ...).

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Conjointe Sécurité et Finances du 11 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Sécurité et Finances du 11 septembre 2023.

M. le Président indique que les décisions relatives au crédit d'engagement destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU), au crédit complémentaire pour la rénovation de l'épicentre, au crédit d'engagement pour la rénovation de la cage d'escalier au 152c route de Thonon, à l'autorisation d'emprunter pour la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, préavisées favorablement par les ou la commission, seront votées dans le cadre de délibérations et de résolution aux points n°4 et 5 de l'ordre du jour.

Droit d'opposition du Conseil municipal relatif aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 juin 2023

M. le Président demande à M. WISLER de lire le préavis de la commission relatif au droit d'opposition du Conseil municipal concernant les décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 juin 2023.

Après lecture des préavis, **M. le Président** demande s'il est souhaité voter une de ces décisions séparément. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux

AG

qui souhaitent exercer le droit d'opposition du Conseil municipal relatif aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 juin 2023 suivantes :

- octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 F à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
- participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal
- financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 F
- financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 F
- financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 F
- participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 F
- octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 F représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- octroi d'un dépassement extraordinaire de 41'945 F de l'enveloppe culturelle 2023,

lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition relatif aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 juin 2023 suivantes :

- **octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 F à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition**
- **participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal**
- **financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 F**
- **financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 F**
- **financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 F**
- **participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 F**
- **octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 F représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**
- **octroi d'un dépassement extraordinaire de 41'945 F de l'enveloppe culturelle 2023.**

M. le Président passe au rapport suivant.

- **<u>Environnement et développement durable du 12 septembre 2023</u>**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 12 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget de cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- **<u>Aménagement du 12 septembre 2023</u>**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

AG 02

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 12 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget de cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- **Routes et infrastructures du 13 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 13 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget de cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- **Sécurité du 13 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 13 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget de cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 23-16 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-16, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. WISLER de lire la délibération 23-16.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-16 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-16, lèvent la main ».

Par 15 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 23-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

AG

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 23-17 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-17, lèvent la main ».

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire la délibération 23-17.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-17 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-17, lèvent la main ».

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 23-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 23-18 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vésenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-18, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vésenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie.

M. le Président demande à M. GINDRAUX de lire la délibération 23-18.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-18 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-18, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vésenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

AG 12

5. PROJETS DE RESOLUTION

Résolution 23-06 : Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 23-06, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 23-06 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

M. le Président demande à M. WISLER de lire la résolution 23-06.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 23-06 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 23-06, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 23-06 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE MOTION

Motion 23-03 : Pour la sécurité des cyclistes

M. le Président donne la parole à M. OBERSON.

Au nom du groupe PDC, **M. OBERSON** présente cette motion déposée par leur groupe.

Il relève que la problématique des pistes cyclables n'est pas récente et que cette préoccupation revient de façon récurrente en commission Routes et infrastructures, ainsi qu'au travers des questions posées par les membres du Conseil municipal. Malgré tout, il fait remarquer que peu est fait au niveau des routes communales et rien n'est fait au niveau des routes cantonales. Il souligne que le but de cette motion est d'inviter le Conseil administratif à prendre les choses en main.

Il indique qu'il serait trop fastidieux d'énumérer toutes les zones dangereuses de la commune, mais comme bon nombre de membres du Conseil municipal sont des utilisateurs réguliers de vélo, ils pensent que ces zones sont connues de ceux-ci.

Il met en évidence la nécessité de s'occuper des grands axes qui traversent la commune et de ceux qui permettent d'accéder aux écoles. Pour la route d'Hermance, il est souhaité impérativement dans un premier temps tracer une ligne discontinue sécurisant le passage. A plus long terme, il indique qu'il faut entamer des discussions, afin de réaliser des pistes cyclables séparées de la voirie, comme cela est le cas notamment sur le tronçon passant devant le cycle de Bois-Caran. Pour la route de Thonon, il indique qu'il est nécessaire de rendre plus identifiable la piste cyclable à l'aide d'un revêtement rouge ; cette distinction aidera les automobilistes à voir les cyclistes, même sans éclairage public.

Pour finir, il souligne l'importance de tracer des bandes cyclables sur les chemins de la Plantée-du-Chêne et de Saint-Maurice. En effet, ces axes connectent les écoles de Collonge et de Vésenaz, mais

AG JL

il s'agit également de routes fréquemment empruntées par les utilisateurs de mobilité douce qui évitent les grands axes par confort et par sécurité.

Il met en évidence la prérogative du Conseil municipal de décider de ses priorités. Il développe en rappelant que ces dernières années des subventions pour les vélos électriques et non électriques ont été mises en place et qu'il est maintenant nécessaire d'effectuer un suivi de cette politique de développement durable en mettant en place des infrastructures agréables et sécurisées pour leurs utilisateurs.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 23-03, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 23-03 « Pour la sécurité des cyclistes ».

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire la motion 23-03.

Après lecture de la motion, M. ZWAHLEN demande la parole.

M. ZWAHLEN indique que le groupe PLR soutient le principe de cette motion, mais propose que celle-ci soit renvoyée en commission Routes et infrastructures, à la place de la renvoyer au Conseil administratif.

Il signale qu'il convient de différencier une piste cyclable et une bande cyclable. En effet, il explique que les bandes cyclables sont un simple marquage au sol qui réserve en priorité une partie de la chaussée aux cyclistes, mais sur lesquelles les autres véhicules peuvent circuler (sauf si elles sont délimitées par une bande continue). Par contre, les pistes cyclables sont séparées de la chaussée et la circulation des autres véhicules, en particulier des motocyclistes, y est interdite.

Il relève que le groupe PLR est conscient qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important et souhaite que la commission Routes et infrastructures prenne à nouveau le temps d'étudier de manière approfondie les différentes possibilités, afin de pouvoir présenter au canton des projets concrets et déjà ficelés. De cette façon, il estime que les chances d'obtenir des autorisations sera plus facile.

Il remercie l'assemblée de bien vouloir suivre la proposition du groupe PLR.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique que le Conseil administratif, ainsi que l'administration communale, sont conscients de la problématique et que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Il ajoute que la commune reçoit régulièrement des courriers de plainte à ce sujet et qu'ils sont systématiquement transmis au canton lorsqu'il s'agit de routes cantonales.

Lors de son comité stratégique du 24 août dernier, il indique que le Conseil administratif a décidé de réfléchir à la problématique du chemin de la Plantée-du-Chêne et un projet sera présenté lors de la commission Routes et infrastructures du 1er novembre 2023.

Par ailleurs, il indique que la question des bandes et pistes cyclables figure à l'ordre du jour de la rencontre entre le Conseil administratif et le Conseiller d'Etat, M. Pierre Maudet, qui se tiendra le 31 octobre prochain.

M. le Président donne la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT souhaite, en particulier pour la route d'Hermance, que le Conseil administratif entame déjà des négociations avec les riverains. Pour cette raison, le groupe PDC souhaite envoyer cette motion directement au Conseil administratif.

M. le Président passe la parole à M. GINDRAUX.

AG PL

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. GINDRAUX** accueille très favorablement cette motion qui vise à encourager la mobilité douce ; sujet cher à son groupe. Il relève avec satisfaction que le projet de piste cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne figure dans la liste des demandes, car il rappelle qu'il s'agit d'un projet que son groupe soutient depuis déjà deux ans.

Il souhaite également insister sur la distinction entre bandes cyclables et pistes cyclables et estime qu'il ne faut pas se contenter de simples bandes cyclables qui n'offrent qu'une sécurité très réduite par rapport à une vraie piste cyclable.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING précise que le Conseil administratif est déjà attentif lors de rachat de parcelles, d'agrandissements, de transformations, afin de pouvoir, le cas échéant, demander une réserve par rapport au foncier le long de cette route.

Mme LEITNER-RIAT entend bien la position du Conseil administratif, mais cite comme exemple une copropriété vers le cycle de Bois-Caran où des pierres blanches ont été mises au sol, alors que la piste cyclable aurait pu être rallongée.

M. le Président passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI estime pertinent que la commission Routes et infrastructures analyse la situation, afin de mettre en évidence les différentes possibilités.

M. le Président donne la parole à Mme VESTI.

Mme VESTI pense qu'il est déjà positif de faire des petits tronçons de pistes cyclables. Par ailleurs, elle relève que même si seules des bandes cyclables sont tracées, comme cela est le cas sur de nombreuses routes cantonales, c'est déjà mieux que ce qui existe sur la route d'Hermance.

M. le Président passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN souligne qu'un travail en commission permettra d'étudier les éventuelles mesures qui peuvent être mises en place rapidement et également d'étudier ce que le canton est prêt à faire.

M. le Président donne la parole à Mme VESTI.

Mme VESTI souhaite que la mobilité douce soit mise en priorité, en particulier sur les chemins communaux.

M. le Président soumet au vote l'amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à renvoyer la motion en commission Routes et infrastructures à la place d'un renvoi au Conseil administratif.

Par 12 oui, 6 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'amendement proposé, soit de renvoyer la motion en commission Routes et infrastructures au lieu d'un renvoi au Conseil administratif.

M. ZWAHLEN demande que le terme piste cyclable soit remplacé par le terme bande cyclable, lorsque cela fait sens (paragraphes 1, 4 et 5 des invits de la motion).

M. le Président soumet au vote l'amendement proposé par M. ZWAHLEN.

Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte l'amendement qui consiste à remplacer le terme piste cyclable par bande cyclable dans les paragraphes 1, 4 et 5 des invits de la motion.

Après lecture de la motion, **M. le Président** demande ensuite à l'assemblée de voter la motion 23-03 telle qu'amendée.

AG JL

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la motion 23-03 « Pour la sécurité des cyclistes ».

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Miroirs au chemin des Tattes

M. CORBAT relaie la demande d'un privé qui lui a signalé que les miroirs qui étaient installés au chemin des Tattes, entre le 16 et 18, desservant la sortie d'un chemin privé, n'ont pas été remis depuis la réfection de la route. Il demande ce qui peut être fait.

M. BIRCHLER ajoute que d'autres chemins débouchant sur le chemin des Tattes n'ont pas de miroir et il trouve cela dangereux.

S'agissant d'un chemin privé, **M. GOEHRING** répond que les propriétaires doivent prendre contact avec le département technique de la commune et demander une autorisation pour la pose d'un miroir, à leur frais.

Ouverture du poste de la Police municipale

M. ZWAHLEN indique qu'une habitante a recueilli un chien errant et a été très surprise de constater que le poste de la Police municipale soit fermé le vendredi après-midi. Il demande s'il est possible d'ouvrir le poste comme les autres jours de la semaine.

M. GOEHRING rappelle le numéro joignable 24/24h (022 752 52 52) à utiliser immédiatement dès qu'un souci est constaté. Pour ce qui est de l'accueil du public au poste, il y a effectivement des heures d'ouverture plus restreintes.

Portail de la place de jeux du Pré-de-la-Croix

M. WISLER revient une nouvelle fois sur le portail de la place de jeux du chemin du Pré-de-la-Croix qui ne fonctionne pas correctement.

M. GOEHRING croit savoir que le nécessaire a été fait, mais va vérifier auprès du département technique.

M. WISLER précise que le problème se situe au niveau du buttoir qui sert à empêcher la porte de s'ouvrir sur l'extérieur, comme cela se fait dans toutes les autres aires de jeux.

Parc des Rayes – mégots de cigarettes

M. GINDRAUX a constaté à plusieurs reprises des mégots de cigarettes dans le parc des Rayes.

Mme LAPAIRE va relayer cette information au service de la voirie qui effectue des tournées en semaine.

M. GINDRAUX pense que si des jeunes se rendent dans ce parc le week-end, il faudrait prévoir un passage le week-end également.

M. GOEHRING ajoute que des jeunes sont engagés le week-end pour nettoyer les parcs durant la période estivale. Il se renseignera pour savoir à quelle fréquence.

AG JL

Passage piétons au chemin de Trémessaz

M. GINDRAUX signale un passage piétons dangereux au chemin de Trémessaz, au niveau du cimetière. Il explique que son entrée est cachée par un bosquet ce qui fait que les automobilistes ne voient pas les piétons jusqu'au moment où ceux-ci sont déjà sur la chaussée.

M. GOEHRING répond que cela sera contrôlé avec le service de la voirie.

Fontaine à la plage de la Nymphe

M. GINDRAUX signale que seul un petit filet d'eau sort de la fontaine située à la plage de la Nymphe.

Mme LAPAIRE en prend bonne note et va faire vérifier cela.

Taille des haies

Mme VESTI se plaint des propriétaires qui ne taillent pas leur haie et demande à la commune de relancer une campagne de sensibilisation.

Mme LAPAIRE répond qu'il s'agit effectivement d'un problème récurrent à chaque fin d'été. Elle pense que des rappels leur sont envoyés, mais va s'en assurer et reviendra sur ce sujet.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance de la commission Routes et infrastructures

M. le Président, en tant que Président de la commission Routes et infrastructures, informe que M. Gérard Widmer de l'Office cantonal des transports, direction régionale Arve-Lac, sera reçu lors d'une prochaine commission Routes et infrastructures et encourage les membres du Conseil municipal à transmettre au département technique les différentes questions qu'ils souhaitent poser.

Alternative communale – changement à la commission Routes et infrastructures

M. WISLER annonce qu'il siègera en commission Routes et infrastructures à la place de Mme DI ROMANO.

Cambriolage

M. BIRCHLER annonce qu'un cambriolage a eu lieu au chemin des Tattes 16A, entre 12h et 14h.

Club Aviron Vésenaz

M. OBERSON informe que Mme Célia Dupré du Club Aviron Vésenaz s'est qualifiée pour participer aux jeux olympiques 2024 de Paris.

Applaudissements.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

AG 02

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Règlement sur l'octroi de subventions aux personnes morales

M. le Maire informe qu'un nouveau règlement communal relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales a été mis en place. Il concerne les différentes subventions qui peuvent être données à certaines associations, fondations, ... Il définit également notamment quelles conditions remplir pour qu'une association soit subventionnée. Il encourage les membres du Conseil municipal à prendre connaissance de ce nouveau règlement, daté du 14 juin 2023, et disponible sur le site internet de la commune.

Promotions citoyennes – 13 octobre 2023

M. le Maire rappelle cette manifestation.

Orchestre de chambre de Genève – médiation culturelle et concert – 5 novembre 2023

Dans le cadre des projets de la commission Culture et loisirs, **M. le Maire** informe que l'Orchestre de chambre de Genève organise une médiation culturelle suivie d'un concert, le 5 novembre à 17h00. Il encourage à s'y inscrire.

l'épicentre

M. le Maire communique les dates des concerts qui se tiendront à l'épicentre : 30 septembre, 5 octobre et 4 novembre 2023.

Séance d'information destinée aux parents d'enfants inscrits au restaurant scolaire – 3 octobre 2023

M. le Maire informe qu'une séance d'information destinée aux parents d'enfants inscrits au restaurant scolaire est organisée en présence du prestataire Kidelis, de représentants du GIAP et de Fourchette verte. Il s'étonne que seules 4 personnes se sont inscrites et encourage les membres du Conseil municipal à rappeler à leur entourage cette séance.

Atelier Autonomia – 5 octobre 2023

M. le Maire rappelle cet atelier tout public destiné à sensibiliser à la problématique de la gestion administrative.

M. le Maire ayant terminé ses communication, **M. le Président** passe la parole à Mme LAPAIRE.

25 ans de la résidence des Crêts-de-Vésenaz – 16 octobre 2023

Mme LAPAIRE indique que la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, qui a racheté cet établissement lors de la législature précédente, a fait parvenir une invitation aux membres du Conseil municipal, afin de célébrer les 25 ans de cette résidence. Elle précise qu'il y a déjà eu une fête à l'attention des familles et qu'il s'agit là d'une invitation destinée aux partenaires professionnels.

Initiative communale pour une densification plus rationnelle de la zone villa

Mme LAPAIRE informe que cette initiative a été déclarée nulle par arrêté du Conseil d'Etat du 5 juillet 2023. Elle ajoute que le délai de recours s'est terminé le 8 septembre dernier.

Parc à chiens de Collonge

Mme LAPAIRE confirme que les aménagements provisoires de ce parc à chiens vont être pérennisés.

AG

Parc à chiens de Vésenaz

Mme LAPAIRE indique que le parc à chiens de Vésenaz a été supprimé et que le Conseil administratif est à la recherche d'un nouvel emplacement.

Subventions « Energies »

Mme LAPAIRE communique les statistiques relatives aux subventions « Energies ».

Elle indique que pour le solaire photovoltaïque, il y a eu 129 personnes intéressées. Sur ces 129, seulement 21 projets ont été abandonnés. Pour l'AOG pour les pompes à chaleur, il y a eu 68 personnes intéressées et seulement 8 projets abandonnés. Elle informe que la commune n'a pas encore versé de subventions dans ce cadre-là, car les installations sont en cours d'installation.

Par contre, pour les propriétaires qui ont effectués ce type de travaux de manière indépendante, 48'628 F ont été versés pour 15 demandes de photovoltaïque, 57'907 F pour 10 demandes de pompes à chaleur et 2'210 F pour le CECB+, soit un montant total de 108'745 Fdistribué à ce jour.

Mme LAPAIRE ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à M. GOEHRING.

Effets du Léman Express sur la circulation routière

M. GOEHRING répond aux différentes demandes de M. ZWAHLEN au sujet des effets du Léman Express sur la circulation.

Il indique que depuis l'entrée en vigueur du Léman Express, la part modale pour les transports individuels motorisés a légèrement diminué. Par contre, la part modale pour les transports publics et la mobilité douce a augmenté. Le Léman express transporte environ 60'000 voyageurs par jour, dont deux tiers des voyageurs accèdent au réseau à l'aller et au retour depuis une gare suisse.

Entre 2015 et 2022, le trafic au niveau de la douane d'Hermance est resté stable. Par contre, pour la douane d'Anières, une augmentation de 3'000 véhicules par jour est enregistrée. Il ajoute que l'office cantonal des transports va prochainement initier une enquête avec un questionnaire à toutes les frontières de Genève.

Il communique les réflexions en cours dans le cadre de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève – PACA Chablais : renforcement du Léman Express (doublement de la ligne Annemasse/Thonon, augmentation des capacités du matériel roulant, augmentation des fréquences et des amplitudes horaires), mise en place de bus à haut niveau de service sur la RD 1005 (route jusqu'à Thonon), le développement de P+R à la frontière, réactivation de la ligne du Tonkin (voie ferrée entre Evian et Saint-Gingolph inexploitée depuis 1998), création de nouvelles gares pour desservir la zone Espace Léman et la partie sud de Thonon-les-Bains et Anthy-sur-Léman, amélioration des fréquences et amplitudes du réseau transports publics local pour permettre une meilleure desserte des structures urbaines et un rabattement efficace vers les gares du Léman Express, ...

Il ajoute que la venue de M. Widmer en commission Routes et infrastructures permettra de préciser ces différentes informations.

Aménagement du stade de la Californie

M. GOEHRING informe que l'aménagement en matière du Salève au stade de la Californie, dont l'urban training, est terminé ; le public pourra y accéder dès la semaine prochaine.

M. le Président demande si une petite inauguration est prévue.

M. GOEHRING répond qu'il y en aura une sur le même principe que celle organisée pour le giratoire des Tattes.

Des photos sont diffusées à l'écran.

AG

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h40.

Collonge, le 26 septembre 2023.

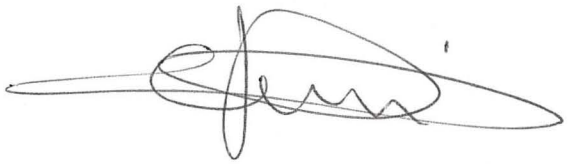

AG

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2020-2025
Délibération 23-16
Séance du 26 septembre 2023

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le crédit d'étude de 140'000 F voté par le Conseil municipal, le 27 septembre 2022 (Délibération 22-20), destiné à des études de faisabilité,

vu les résultats des études, notamment les constats relatifs à l'obsolescence des installations techniques et des matériaux datant de la construction du bâtiment des associations, en 2000, ainsi que la dégradation des façades en bois du bâtiment des associations et les dégâts d'eau récurrents,

vu le manque de confort thermique pour les utilisateurs, ainsi que la consommation énergétique située au-delà des valeurs légales admissibles et, par conséquent, la nécessité d'assainir ces bâtiments,

vu la recherche générale de surfaces supplémentaires pour les besoins de l'administration communale, ainsi que de certaines associations communales et notamment des usagers du site de l'épicentre,

vu les discussions relatives à ce projet, lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2023 et le renvoi, en commission Bâtiments et logement, de la délibération 23-13, pour réexamen,

vu l'exposé des motifs du 1er septembre 2023,

vu les rapports de la commission Bâtiments et logement des 2 mars, 14 juin et 31 août 2023,

vu les rapports de la commission des Finances des 21 juin et 11 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte par 15 oui et 4 abstentions (majorité simple)

1. De poursuivre les études relatives au projet de rénovation et de transformation du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, en lien avec le crédit d'étude initial de 140'000 F, voté le 27 septembre 2022 (Délibération 22-20).

   En particulier, de procéder aux appels d'offres pour le choix des mandataires qui approfondiront les études afin de déposer une autorisation de construire, puis de procéder à la phase d'appel d'offres entreprises.

2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F.

3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

A6 a

5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire et le crédit d'étude initial seront intégrés au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.

6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N°32.33, dès l'année de son abandon.

AG JR

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2020-2025
Délibération 23-17
Séance du 26 septembre 2023

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m), ainsi que l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les problèmes de corrosion de la cage d'escalier de l'immeuble N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive,

vu les problèmes de carbonatation des bétons sur les paliers d'étage de la cage d'escalier susmentionnée,

vu l'estimation des coûts évaluée par le service des bâtiments présentée en commission des Finances du 11 septembre 2023,

vu l'exposé des motifs du 1er septembre 2023,

vu le rapport de la commission des Bâtiments et logement du 31 août 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte par 18 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. De procéder aux travaux de rénovation de la cage d'escalier et des paliers des étages du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 232'000 F.

3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

4. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

AG

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2020-2025
Délibération 23-18
Séance du 26 septembre 2023

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vésenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'actualité internationale et en particulier les risques de rupture d'approvisionnement ou de délestage du réseau électrique,

vu qu'en cas de délestage, la téléphonie fixe et mobile ne serait plus opérationnelle sur l'ensemble du canton,

vu la demande, en mars 2023, du canton de Genève, de se doter de PRU (Points de Rassemblement d'Urgence), connus de la population, disposant d'une alimentation électrique autonome, ainsi que de moyens de communication de secours « polycom »,

vu l'exposé des motifs du 4 septembre 2023,

vu le rapport de la commission conjointe des Finances et de la Sécurité du 11 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'équiper les Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vésenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire.

2. D'adapter et de compléter les installations électriques de la mairie de Collonge-Bellerive conformément au plan de continuité des activités.

3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 295'000 F.

4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

6. D'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 11.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

AG

JZ

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2020-2025
Résolution 23-06
Séance du 26 septembre 2023

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud

Conformément à l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 14 des statuts de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand-Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation, le 13 février 2019, mentionnant les investissements (notamment les acquisitions foncières) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone), ainsi que leur financement et les besoins de trésorerie,

vu la délibération 19-05, votée par le Conseil municipal, le 11 mars 2019 et la délibération du 7 mars 2019 du Conseil municipal de la commune de Meinier, destinées à autoriser la Fondation à contracter un emprunt à concurrence de 17'000'000 F pour procéder aux investissements nécessaires à la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud,

vu l'emprunt de 13'635'000 F contracté en relation avec ces délibérations et garanti par une cédule de 2ème rang du même montant sur le bâtiment situé sur la parcelle N° 1644 de la commune de Meinier (P9),

vu l'emprunt de 3'365'000 F contracté en relation avec ces délibérations et garanti par une cédule de 1er rang du même montant sur le bâtiment situé sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive (P6),

vu que sur ces emprunts totaux de 17'000'000 F, la Fondation procède à un amortissement annuel de 272'700 F et qu'à ce jour, elle a procédé à des amortissements de 818'100 F,

vu que la part des travaux FIA (réseau secondaire) est significativement supérieure au budget initial et qu'elle doit être financée temporairement par la Fondation, dans l'attente du remboursement à venir au plus tôt un an après la fin des travaux,

vu qu'entre fin 2023 et 2025 la Fondation estime son besoin temporaire de trésorerie en lien avec le remboursement différé du FIA à 3'000'000 F, à financer par un prêt relais,

vu que la Fondation garantira son emprunt par le biais de cédules hypothécaires et qu'elle ne sollicitera pas le cautionnement des communes,

vu l'exposé des motifs de la Fondation du 1er septembre 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 septembre 2023,

sur proposition de la Fondation et du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

AG

1. D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

2. De recommander au Conseil de Fondation la libération progressive des fonds en fonction des décaissements nécessaires.

3. De conditionner cette résolution à l'adoption d'une résolution similaire par la commune de Meinier.

AG

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal

Motion : Pour la sécurité des cyclistes

Auteur(s) : Le groupe PDC : Janine Fuochi, Anthony Giannasi, Béatrice Leitner-Riat, Marc Oberson, Alexandra Rys, Ruth Vesti
Date de dépôt : 14.09.2023
Séance du Conseil municipal : 26 septembre 2023
Numéro : M23-03

Constatant que :

- Les voiries reliant les routes cantonales (route de Thonon et route d'Hermance) sont très fréquentées
- Sur plusieurs de ces voiries, les voitures peuvent rouler à 50 km/h
- Sur la route d'Hermance, les pistes cyclables s'interrompent à la hauteur de la déchetterie

Souhaitant :

- Que les déplacements à vélo soient sécurisés, notamment sur les voies empruntées par les élèves

Le Conseil municipal invite la commission Routes et infrastructures à

- Demander au canton, dans l'immédiat, de tracer sur la route d'Hermance des bandes cyclables (dans les deux sens) avec une ligne discontinue
- Entamer des négociations avec les riverains de la route d'Hermance en vue d'élargir la voirie, afin que la circulation tant des voitures que des vélos soit aisée et sûre
- Demander un marquage approprié (revêtement rouge) pour la section de la route de Thonon à la sortie de la tranchée couverte en direction de Thonon et en direction de Vésenaz.
- Tracer une bande cyclable dans chaque sens au chemin de la Plantée-du-Chêne.
- Tracer une bande cyclable dans chaque sens au chemin de Saint-Maurice, là où les voitures peuvent rouler à 50 km/h.

Motion acceptée à l'unanimité (19 oui).

AG